

**AVIS DIVERS****REXIMMO PATRIMOINE 4**

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 54 593 375 €  
Siège social : 91/93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS  
804 104 180 R.C.S. PARIS

L'article 7 des statuts a autorisé la société de gestion AMUNDI IMMOBILIER à porter, en une ou plusieurs fois par souscription en numéraire, le capital de 765 000 € à un maximum de 76 500 000 €, sans qu'il y ait une obligation quelconque d'atteindre ce capital maximum dans un délai déterminé.

Une augmentation de capital de 55 250 000 € (65 000 000 € prime d'émission incluse) par création de 26 000 parts d'une valeur nominale de 2 125 €, assortie d'une prime d'émission unitaire de 375 €, a été lancée

A la clôture de la période de souscription, le capital a ainsi été porté de de 765 000 € à 54 593 375 €.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence et désormais ainsi rédigé :

**ARTICLE 6 - APPORTS - CAPITAL SOCIAL****1. Capital social initial**

Le capital social initial, qui a été constitué sans qu'il ait été fait offre au public est fixé à la somme de sept cent soixante-cinq mille (765 000) euros.

Il est divisé en trois cent soixante (360) parts nominatives d'une valeur nominale de deux mille cent vingt-cinq (2 125) euros chacune augmentée d'une prime d'émission de trois cent soixante-quinze (375) euros par part, soit un montant par part sociale, prime incluse, de deux mille cinq cent (2 500) euros et neuf cent mille (900 000) euros au total pour les 360 parts composant le capital social.

Lesdites parts sociales sont attribuées aux associés fondateurs en représentation de leurs apports en numéraire de la façon suivante :

<i>Associés fondateurs</i>	<i>Nombre de parts souscrites</i>	<i>Montant total du capital souscrit</i>	<i>Montant total de la souscription (prime d'émission incluse)</i>
<i>Amundi</i>	<i>1</i>	<i>2 125</i>	<i>2 500</i>
<i>Société Générale Gestion</i>	<i>1</i>	<i>2 125</i>	<i>2 500</i>
<i>BFT Gestion</i>	<i>1</i>	<i>2 125</i>	<i>2 500</i>
<i>Amundi Private Equity Fund</i>	<i>1</i>	<i>2 125</i>	<i>2 500</i>
<i>Amundi Immobilier</i>	<i>1</i>	<i>2 125</i>	<i>2 500</i>
<i>Amundi India Holding</i>	<i>1</i>	<i>2 125</i>	<i>2 500</i>
<i>Amundi Group</i>	<i>354</i>	<i>752 500</i>	<i>885 000</i>
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>765 000</b>	<b>900 000</b>

Les associés ont intégralement libéré les parts souscrites par chacun d'eux tant pour le nominal que pour la prime d'émission y afférent par part, ainsi qu'il résulte d'une attestation émise par CACEIS BANK.

Ces parts sont stipulées inaliénables pendant trois (3) ans à compter de la délivrance du visa de l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article L.214-86 du Code monétaire et financier.

**2. Capital social actuel**

Suite à l'augmentation de capital autorisée par l'article 7 des présents statuts et constatée au 16 décembre 2015, le capital social a été porté de sept cent soixante-cinq mille (765 000) euros à cinquante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-quinze (54 593 375) euros, divisé en vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-onze (25 691) parts de deux mille cent vingt-cinq (2 125) euros chacune.

**1704505**